

CGT

INSTITUT
D'HISTOIRE SOCIALE

ihS 64

Association loi 1901

**Siège social :
49 avenue Dufau
64000 PAU**

☎ 05 59 27 13 21

adresse mail :
ihscgt64@orange.fr

Indicatif éditeur :
9782953880106

BULLETIN

N°72

Novembre 2022

Quelques repères dans l'histoire des retraites pour « relier le passé au présent »

C. Graciet

1945 : Sous l'impulsion du Ministre Ambroise CROIZAT (militant de la CGT), va naître la **Sécurité Sociale**. L'assurance vieillesse en sera une des branches avec la maladie, la famille et les accidents du travail. Le régime des retraites s'appliquera à tous les salariés et fonctionnera selon le système de répartition (les cotisations des actifs servant à financer les pensions des retraités). L'âge minimum pour en bénéficier sera fixé à 65 ans.

1947 : Création d'une institution de retraite des cadres sur le même principe de répartition.

1949 : Les professions indépendantes se dotent d'une caisse de retraite propre.

1956 : Création d'un minimum vieillesse qui devient Fond de Solidarité Vieillesse (FSV) en 1963.

1961 : Création du régime de retraite complémentaire des salariés du privé

1971 : Réforme Boulin, la retraite complète à taux plein à 65 ans passe de 40 à 50% des 10 meilleures années (au lieu des 10 dernières) mais la durée pour en bénéficier passe de 30 à 37,5 annuités,

1982 : Instauration de la retraite à 60 ans (au lieu de 65) avec 37,5 années de cotisations.

1990/91 : Michel Rocard invente la **CSG** « contribution sociale généralisée » et préface un livre blanc sur les retraites proposant : allongement de la durée de cotisation, allongement de la durée de référence au-delà des 10 meilleures années, indexation des pensions sur les prix, création du mécanisme des retraites supplémentaires par capitalisation. Elles seront mises en place dans les années qui suivront.

1993 : Réforme Veil-Balladur, allongement de la durée de cotisation de 150 à 160 trimestres. Le calcul des pensions passe des 10 meilleures années aux 25 meilleures !

2003 : Réforme Fillon, allongement de la durée de cotisation à 164 trimestres. Création du système de surcote pour encourager le report du départ à la retraite.

2007 : Réforme des régimes spéciaux. La période référence pour le calcul passe du dernier mois aux six derniers mois.

2014 : Réforme Tournaine, allongement progressif de la durée de cotisation à 172 trimestres.

Ce rapide survol des mauvais coups portés, au fil du temps, contre notre système de retraites, ne prétend pas rendre compte de l'ensemble des attaques subies ou des avancées conquises par les salariés retraitables et retraités, tant en matière de couverture sociale du régime général ou des régimes spéciaux, que de pouvoir d'achat. A juste titre, le lecteur peut se poser une question : **quelle a été l'intervention de la CGT, des syndicats et des travailleurs ?** Au fil des ans, ils se sont mobilisés (plus ou moins selon les moments). Ils ont lutté pour conquérir, conserver, arracher des nouveaux droits ou empêcher, tant que faire se peut, les remises en cause. Alors aujourd'hui, quoi faire ? **Continuer, lutter encore et toujours, poursuivre, sans cesse, le combat de classe.**

L'histoire nous le montre, aucune avancée sociale ne s'est produite autrement ! Rien n'est perdu ou gagné définitivement. Mais les conquêtes sociales sont le résultat des luttes !

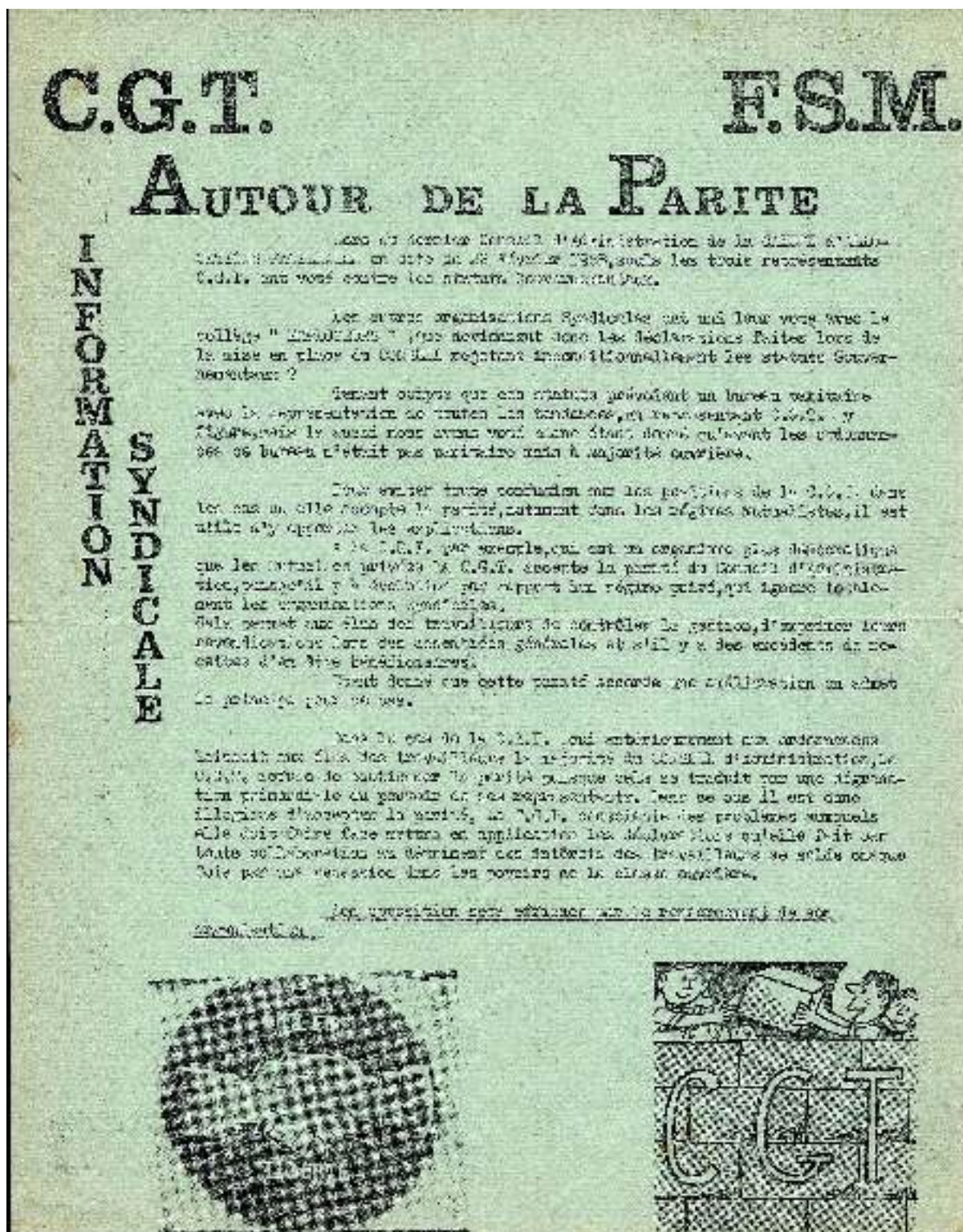


Le Tract, de 1950 à aujourd'hui

Dans ce deuxième épisode de l'histoire du tract de 1950 à nos jours, nous vous présentons un document de 1968, une information syndicale traitant de la parité entre employeurs et organisations syndicales au sein de la CAF.

Imprimé sur le même papier verdâtre et granuleux que ses prédécesseurs des années 1950, ce tract présente un certain nombre d'innovations dans sa forme : tout d'abord, le titre et les logos sont bien en évidence en haut de la page ; ensuite, une partie du titre est écrit verticalement (Information Syndicale) ; enfin, deux illustrations sont disposées en bas du papier. L'objectif est de retenir l'attention du lecteur et lui donner envie de lire le contenu. Il faut se différencier d'un simple texte sur une feuille de papier.

Charles Claveau

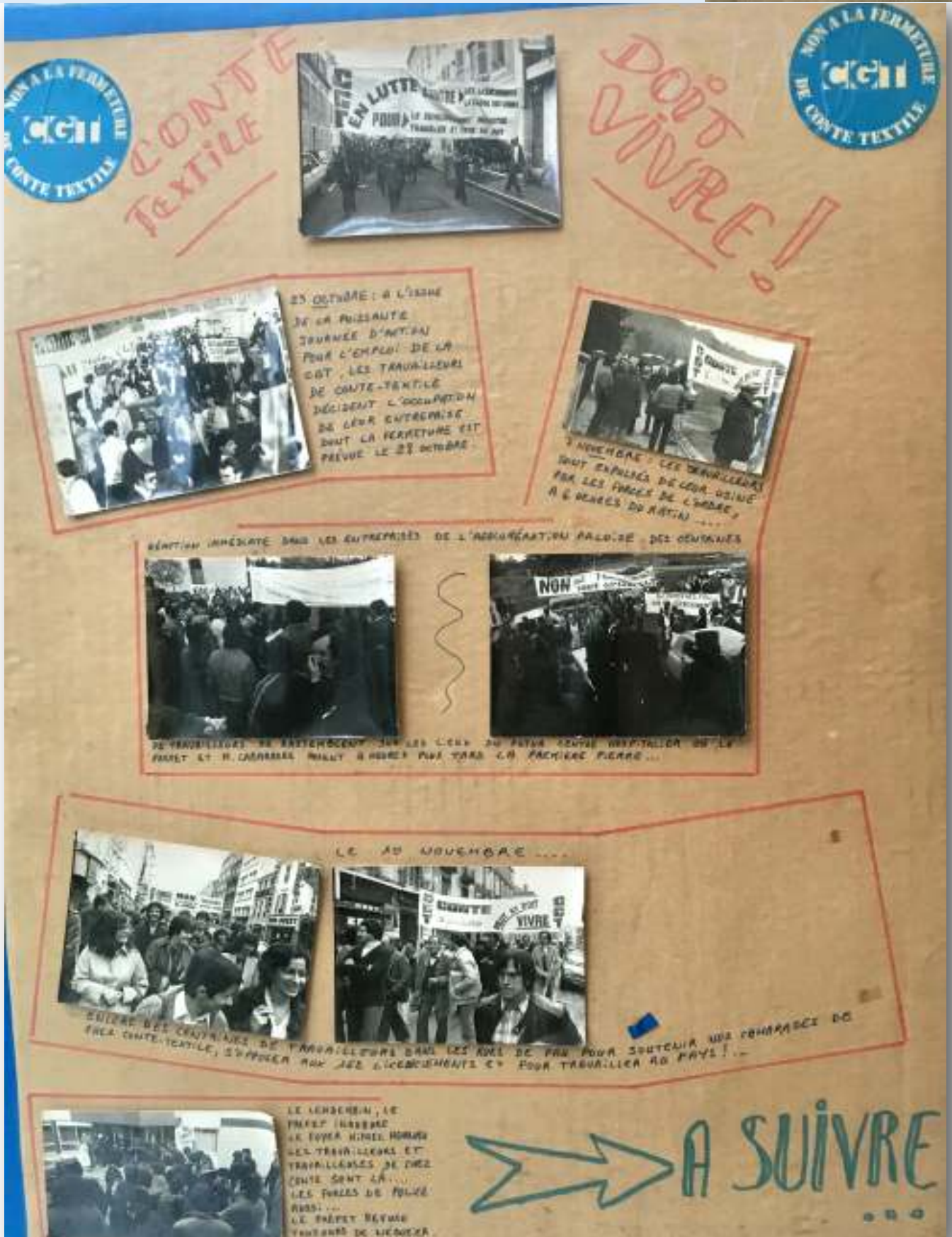


1980-1981

Autre exemple d'abandon industriel

Pierre Conte Textile, fleuron français du tricot de luxe, touchée à son tour, belle lutte des ouvrières et ouvriers soutenus par l'interpro CGT. (voir JURANÇON René Lahillonne - Éditions MonHélios 2021).

Exposition vers 1990, des cheminots CGT de Pau (trouvé dans leurs archives)



**L'Institut CGT d'Histoire Sociale 64 organise une conférence / débat
avec André Narritsens,
historien auteur de nombreux livres et articles d'histoire sociale (1)**

**Jeudi 17 novembre - 20 h 30
à Nay Salle multiservice (8 cours Pasteur)**

Désindustrialisation et luttes ouvrières dans la plaine de Nay (1970-1985)



Le 15 novembre 1982, au petit matin, deux escadrons de gardes mobiles expulsent les travailleurs occupant l'usine Berchon. L'affaire fait grand bruit. Elle témoigne du lâchage d'ouvrier-es en lutte pour la sauvegarde de leur entreprise par un gouvernement qui avait prétendu vouloir « *changer la vie* ».

Dans la région de Nay, depuis une décennie, la situation de l'emploi s'était détériorée à grande vitesse. Les industries (textile et meuble) sur lesquelles s'étaient établies des savoir-faire et des cohérences, se délitait.

Le processus de destruction concernait aussi bien les entreprises familiales (Berchon) que les usines du meuble implantées à Coarraze et qui avaient tenté de survivre au travers de montages économiques qui ne portaient aucune attention à la dimension industrielle locale.

Dans ce contexte, les travailleurs engagèrent des luttes ; la CGT fut l'organisatrice de ce combat. Elle fit des propositions économiques et mobilisa même, dans le meuble, ses militants dans un projet de société coopérative de production.

Ces batailles, longues et difficiles, ne furent pas gagnées et la destruction des usines de la plaine tourna une page de son histoire industrielle et sociale. De ce saccage demeurent aujourd'hui de grandes conséquences que l'on évoquera.

(1) Dont : « Usines patrons et prolétaires, Nay en Béarn 1830-1939 » - « RÉSISTANCES Nay-en-Béarn 1939-1944 »...

COTISATIONS 2022

● **Adhésion individuelle :**

- seule : 15 € *
- + Abonnement à "Aperçus" : 31 €
- + Abonnement à "Aperçus" et aux "Cahiers" :..... 44 €

**Un bulletin trimestriel de l'IHS 64 est servi aux adhérents.*

● **Adhésion collective (syndicats, associations) :**

- + Abonnement à "Aperçus" et aux "Cahiers" :..... 69 €

Nous vous remercions de bien vouloir faire parvenir votre règlement à :

IHS CGT 64 49 Avenue DUFAU 64000 PAU, pour le montant de votre choix.